

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

LIQUIDE DE FREINAGE DOT 4 DE KLONDIKE

SECTION 1 : Identification

Identificateur du produit

Appellation commerciale

LIQUIDE DE FREINAGE DOT 4 DE KLONDIKE : Grades avec un point d'ébullition <260 °C

N° de produit

1, 2, 5, 6, 15, 16, 26, 67, 91, 107, 174, 183, 187

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Fluide hydraulique

Utilisations déconseillées

Aucune utilisation particulière

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Entreprise et adresse

KLONDIKE Lubricants Corporation
3078 275th Street
Langley, C.-B. V4W 3L4
Canada
Renseignements généraux 1-877-293-4691
www.klondikelubricants.com
info@klondikelubricants.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence

Chemtrec (aux É.-U.) 1-800-424-9300
Chemtrec (international) 1-703-527-3887

SECTION 2 : Identification des dangers

Statut OSHA/HCS

Ce matériau est considéré comme dangereux aux termes de la Norme sur la communication des risques de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

▼ Classification de la substance ou du mélange

Irritation oculaire – catégorie 2; H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

Reproduction – catégorie 2; H361d, Susceptible de nuire au fœtus.

Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger



Terme signalétique

Attention

▼ Mention(s) de danger

Provoque une sévère irritation des yeux. Susceptible de nuire au fœtus.

▼ Conseil(s) de prudence

Généralités

P101, En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Prévention

P202, Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P280, Porter un équipement de protection des yeux.

▼ Intervention

P337+P313, Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

P305+P351+P338, EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P301+P310, EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Entreposage

P405, Garder sous clef.

Mise au rebut

P501, Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé d'élimination des déchets.

▼ Substances dangereuses

Orthoborate de tris[2-[2-(2-méthoxyéthoxy)éthoxy]éthyle]

Autres dangers

Étiquetage additionnel

Sans objet

Autres mises en garde

Ce mélange/produit ne contient aucune substance satisfaisant aux critères de classification PBT ou vPvB.

Le produit n'est pas classé comme étant inflammable, mais brûlera.

SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients

▼ Mélanges

Nom du produit/de l'ingrédient	Identificateurs	% en poids	Classification	Remarque
Triglycol de butyle	Numéro CAS : 143-22-6 Numéro CE : 205-592-6 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475107-38-XXXX Numéro index : 603-183-00-0	20-29,9 %	Lésions oculaires - Catégorie 1, H318 (LCS : 30,00 %) Irritation oculaire – Catégorie 2B, H320 (LCS : 20,00 %)	
2,2' -oxybiséthanol	Numéro CAS : 111-46-6 Numéro CE : 203-872-2 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457857-21-XXXX Numéro index : 603-140-00-6	15-24 %	Toxicité aiguë – Catégorie 4, H302	
Orthoborate de tris[2-[2-(2-méthoxyéthoxy)éthoxy]éthyle]	Numéro CAS : 30989-05-0 Numéro CE : 250-418-4 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119462824-33-XXXX Numéro index :	5-20 %	Reproduction – Catégorie 2, H361d	
Polyglycol de butyle	Numéro CAS : 9004-77-7 Numéro CE : 500-012-0 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475115-41-	5-10 %	Irritation oculaire – Catégorie 2, H319 (LCS : 20,00 %)	

	XXXX Numéro index :			
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	Numéro CAS : 112-34-5 Numéro CE : 203-961-6 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475104-44-XXXX Numéro index : 603-096-00-8	0-2,99 %	Irritation oculaire – Catégorie 2, H319	
2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol	Numéro CAS : 111-77-3 Numéro CE : 203-906-6 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475100-52-XXXX Numéro index : 603-107-00-6	0-2,99 %	Reproduction – Catégorie 2, H361d	

Voir la section 16 pour consulter le texte intégral des mentions de danger (H). Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Autres renseignements

SECTION 4 : Premiers secours

Description des premiers secours

Remarques générales

En cas de respiration irrégulière, de somnolence, de perte de connaissance ou de crampes : Composer le 911 et administrer des soins immédiatement (premiers secours). Contacter un médecin en cas de doute sur l'état de la personne blessée ou si les symptômes persistent. Ne jamais donner à une personne inconsciente de l'eau ou une autre boisson.

Inhalation

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Faire prendre l'air à la personne et rester avec elle.
Si le rétablissement n'est pas rapide, consulter un médecin

Contact cutané

Enlever immédiatement les chaussures et les vêtements contaminés. Veiller à ce que la peau qui a été exposée au matériau soit bien lavée à l'eau savonneuse. On peut utiliser un nettoyant pour la peau. NE PAS utiliser de solvants ou de diluants.

Contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau ou avec de l'eau isotonique (à 20-30 °C) pendant au moins cinq minutes et continuer jusqu'à ce que l'irritation cesse. Veiller à rincer sous les paupières supérieures et inférieures. Si l'irritation persiste, communiquer avec un médecin. Continuer à rincer pendant le transport.

Ingestion

Donner de grandes quantités d'eau à la personne et rester avec elle. Demander immédiatement l'avis d'un médecin et apporter la fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne pas faire vomir, sauf si le médecin le recommande. Faire se pencher la victime en avant, tête baissée, pour éviter qu'elle n'inhale le produit vomi ou qu'elle ne s'étouffe avec. Si l'assistance médicale tarde, donner aux adultes 90 à 120 ml d'alcool fort, comme des spiritueux à 40 % par volume. Donner aux enfants une quantité proportionnellement moindre, à raison de 2 ml/kg de poids corporel.

Brûlures

Sans objet

Principaux symptômes et effets, tant aigus que tardifs

Les symptômes les plus importants sont décrits aux sections 2 et 11.

Effets d'irritation : Ce produit contient des substances qui peuvent provoquer une irritation en cas d'exposition de la peau, des yeux ou des poumons. L'exposition peut entraîner une augmentation du potentiel d'absorption d'autres substances dangereuses dans la zone d'exposition.

Indication de la nécessité d'une aide médicale immédiate et d'un traitement spécial

EN CAS d'exposition ou d'inquiétude :

Obtenir immédiatement l'avis ou l'aide d'un médecin.

Information pour le personnel médical

Apporter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette de ce produit.

Traiter de façon symptomatique. Il n'y a pas d'antidote spécifique. En raison de la teneur en diéthylèneglycol, la prise en charge du patient comme on le ferait en cas d'empoisonnement à l'éthylène glycol pourrait s'avérer efficace.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Recommandés : mousse antialcool, acide carbonique, poudre, brouillard d'eau. Ne pas utiliser de jets d'eau, car ils pourraient faciliter la propagation de l'incendie. Ils peuvent toutefois être utilisés pour refroidir des conteneurs adjacents.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu produit une fumée dense. L'exposition aux produits de combustion peut nuire à votre santé. Les récipients fermés, qui sont exposés au feu, doivent être refroidis à l'eau. Ne pas laisser l'eau utilisée pour éteindre l'incendie pénétrer dans le réseau d'égouts et les eaux de surface avoisinantes.

L'exposition du produit à des températures élevées, par exemple en cas d'incendie, entraîne la production de composés de décomposition dangereux. À savoir : Oxydes de carbone (CO / CO₂).

Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection pour éviter tout contact. En cas d'exposition directe, communiquer avec la ligne d'assistance antipoison en composant le 1-800-222-1222 (24 heures sur 24, 7 jours sur 7) afin d'obtenir des conseils supplémentaires.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact direct avec les substances déversées.

Éviter d'inhaler les vapeurs émanant de la substance déversée.

Empêcher le personnel dont la présence n'est pas indispensable de pénétrer dans la zone de déversement. Lors du nettoyage de déversements importants, il convient de porter des vêtements de protection appropriés - voir la section 8.

Précautions environnementales

Éviter les rejets dans les lacs, les cours d'eau, les égouts, etc.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Limitier les déversements et les recueillir à l'aide de matériaux granulaires absorbants ou similaires, et les éliminer conformément à la réglementation sur les déchets dangereux.

Utiliser du sable, de la sciure, de la terre, de la vermiculite, de la terre de diatomées pour contenir et recueillir les matériaux absorbants non combustibles et les placer dans des contenants en vue de leur élimination, conformément aux réglementations locales.

Dans la mesure du possible, le nettoyage doit être effectué avec des produits de nettoyage normaux. Éviter d'utiliser des solvants.

Référence à d'autres sections

Consulter la section « Considérations relatives à l'élimination » pour en savoir davantage sur la manipulation des déchets.

Consulter la section « Contrôle de l'exposition/protection individuelle » pour en savoir davantage sur les mesures de protection.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter toute méthode de manipulation qui génère des brouillards ou des aérosols.

Ne pas manger, boire ou fumer lors de la manipulation de ce produit.

Consulter la section « Contrôle de l'exposition/protection individuelle » pour obtenir de plus amples renseignements en matière de protection individuelle.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Toujours stocker le produit dans des contenants du même matériau que le contenant d'origine.

Les contenants qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter toute fuite.

Température de stockage

Température ambiante, entre 15 et 30 °C

Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Ce produit ne doit être utilisé que pour les applications énumérées à la section 1.2

Les utilisateurs sont priés de se reporter à la spécification SAE J1707 « Entretien général des liquides de frein ».

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Limite d'exposition à long terme (VLE de l'ACGIH) : 10

Partie 1910 – Normes de santé et sécurité au travail (29 CFR 1910.1000 TABLEAU Z-1 - Limites pour les contaminants aériens)

Contrôle de l'exposition

Il convient de s'assurer régulièrement du bon respect des valeurs limites d'exposition professionnelle données.

Recommandations générales

Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

Scénarios d'exposition

Aucun scénario d'exposition n'a été élaboré pour ce produit.

Limites d'exposition

Les utilisateurs professionnels sont assujettis à des concentrations maximales prescrites par la loi pour limiter l'exposition au travail.

Voir les valeurs limites d'exposition professionnelle ci-dessus.

Mesures techniques appropriées

Les concentrations de vapeur et de brouillard en suspension dans l'air doivent être maintenues à un niveau minimum et inférieur aux valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Il est recommandé d'installer un système d'extraction local si la circulation d'air normale dans la salle de travail s'avère insuffisante. Veiller à ce que l'emplacement des bassins et des douches oculaires d'urgence soit clairement indiqué.

Mesures d'hygiène

Il importe de laver soigneusement toutes les parties du corps exposées entre chaque utilisation du produit et à la fin de la journée de travail. Toujours se laver les mains, les avant-bras et le visage.

Mesures pour limiter l'exposition de l'environnement

Garder des matériaux absorbant les déversements à portée de main sur le lieu de travail. Si possible, nettoyer immédiatement tout déversement.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

En règle générale

N'utiliser que des équipements de protection portant une marque de certification reconnue, comme la marque UL.

Équipement respiratoire
Aucune exigence spécifique

Protection de la peau
Aucune exigence spécifique

Protection des mains

Situation de travail	Matériau	Épaisseur des gants (mm)	Temps de protection (min.)	Normes
	Butyle	0,3	> 480	EN374-2, EN374-3, EN388
	Nitrile	0,2	> 480	EN374-2, EN374-3, EN388



Protection des yeux

Situation de travail	Recommandation	Normes
	Porter des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux.	EN166

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État

Liquide

Couleur

Ambrée

Odeur

Légère

Seuil olfactif (ppm)

Essai non pertinent ou impossible compte tenu de la nature du produit.

pH

7 - 10,5

Densité (g/cm³)

1,01 - 1,06

Viscosité (à 40 °C)

5-10 centistokes

Changements de phase

Point de fusion (°C)

< -50

Point d'ébullition (°C)

> 210

Pression de vapeur

1,00 millibar

Densité de vapeur

Essai non pertinent ou impossible compte tenu de la nature du produit.

Température de décomposition (°C)

300

Vitesse d'évaporation (acétate de n-butyle = 100)

0,01

Données sur les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C)

> 100

Inflammation (°C)

> 280

Auto-inflammabilité (°C)

Essai non pertinent ou impossible compte tenu de la nature du produit.

Limites d'explosivité (% vol.)

Essai non pertinent ou impossible compte tenu de la nature du produit.

Solubilité

Solubilité dans l'eau

Soluble

Coefficient de partage (n-octanol/eau)

1,50

9.2. Autres renseignements

Solubilité dans la graisse (g/l)

Essai non pertinent ou impossible compte tenu de la nature du produit.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

▼ Réactivité

Pas de réaction dangereuse si stocké et manipulé comme indiqué

Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la section « Manipulation et stockage ».

Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction particulière

Conditions à éviter

Aucune condition particulière

Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, agents oxydants forts et agents réducteurs forts.

Produits de décomposition dangereux

Le produit n'est pas dégradé lorsqu'il est utilisé comme indiqué à la section 1.

SECTION 11 : Renseignements sur la toxicologie

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Orale – La méthode de lecture croisée permet de conclure que la toxicité est faible (DL50 rat > 5 000 mg/kg). Une expérience limitée indique que la toxicité chez l'homme pourrait être plus importante.

Inhalation – Sans objet en raison de la faible pression de vapeur du produit.

Cutanée – La méthode de lecture croisée permet de conclure que la toxicité est faible (DL50 lapin > 3 000 mg/kg).

Généralités – Bien que la toxicité aiguë de ce produit soit faible, il existe un risque de lésions rénales pouvant entraîner une insuffisance rénale, voire la mort, si des quantités importantes sont absorbées. Parmi les autres symptômes d'une surexposition figurent des effets sur le système nerveux central, des malaises abdominaux, une acidose métabolique et des maux de tête ou des nausées.

Corrosion/irritation cutanée

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cependant, un contact répété peut dégraisser la peau et provoquer une dermatite.

Lésion/irritation oculaire grave

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur cellules germinales

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire au fœtus.

STOT – exposition unique

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ STOT – exposition répétée

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'aspiration

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets à long terme

Effets d'irritation : Ce produit contient des substances qui peuvent provoquer une irritation en cas d'exposition de la peau, des yeux ou des poumons. L'exposition peut entraîner une augmentation du potentiel d'absorption d'autres substances dangereuses dans la zone d'exposition.

Autres renseignements

Aucun renseignement particulier

SECTION 12 : Renseignements écologiques

Toxicité

L'écotoxicité du produit est faible

Poisson CL50 après 96 heures > 100 mg/l (Oncorhynchus Mykiss)

Daphnie CE50 après 48 heures : non déterminée, mais devrait être pratiquement non toxique

Algues CE50 après 72 heures : non déterminée, mais devrait être pratiquement non toxique

Persistance et dégradabilité

Le produit est intrinsèquement biodégradable et devrait être facilement biodégradable compte tenu de ses ingrédients (OCDE 302B).

En cas d'admission dans des stations d'épuration biologique adaptées, on ne s'attend à aucun effet négatif de l'action de dégradation des boues vivantes.

Potentiel de bioaccumulation

N'est pas censé se bioaccumuler. Logarithme du coefficient de partage octanol/eau (Log P_{ow}) de tous les principaux ingrédients < 2,0

▼ Mobilité dans le sol

Le produit est soluble dans l'eau et sera mobile dans le sol jusqu'à ce qu'il soit dégradé. Aucune volatilisation de l'eau vers l'air n'est censée se produire.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance satisfaisant aux critères de classification PBT ou vPvB.

Autres effets indésirables

Aucun effet particulier

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Le produit est concerné par la réglementation sur les déchets dangereux.

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales. On recommande le recyclage ou l'incinération contrôlée avec récupération d'énergie.

Déchets dangereux aux termes de la RCRA (listes « P » et « U ») (40 CFR 261)

Aucun des composants ne figure sur les listes

Étiquetage spécifique

Sans objet

Emballage contaminé

Les emballages contenant des résidus du produit doivent être éliminés de la même manière que le produit.

SECTION 14 : Renseignements relatifs au transport

Pas de produits dangereux selon le DOT, l'AITA et l'IMDG.

DOT

Sans objet

IMDG

Sans objet

AITA

Sans objet

« POLLUANT MARIN »

Non

Risques environnementaux

Sans objet

Précautions particulières pour l'utilisateur

Sans objet

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas de données disponibles

SECTION 15 : Renseignements réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation fédérale américaine

TSCA

Le triglycol de butyle est inscrit à la partie non confidentielle de la liste

Le 2,2' -oxybiséthanol est inscrit à la partie non confidentielle de la liste

Le polyglycol de butyle est inscrit à la partie non confidentielle de la liste

Le 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol est inscrit à la partie non confidentielle de la liste

Le 2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol est inscrit à la partie non confidentielle de la liste

Clean Air Act (Loi sur la qualité de l'air)

Les éthers glycoliques sont réglementés comme une classe générique en vertu de cette législation.

Section 302 de l'EPCRA

Aucun des composants ne figure sur la liste

Section 304 de l'EPCRA

Aucun des composants ne figure sur la liste

Section 313 de l'EPCRA

Les éthers glycoliques sont réglementés comme une classe générique en vertu de cette législation.

CERCLA

Les éthers glycoliques sont réglementés comme une classe générique en vertu de cette législation.

Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Aucun des composants ne figure sur la liste

Restrictions d'application

Il importe que les femmes enceintes et les femmes qui allaitent ne soient pas exposées à ce produit. Il importe de prendre en compte le risque, ainsi que les éventuelles précautions techniques ou l'agencement du lieu de travail nécessaires pour éliminer l'exposition.

Exigences de formation spécifique

Aucune exigence spécifique

▼ Renseignements additionnels

Sans objet

Évaluation de la sécurité chimique

Non

Sources

Norme sur la communication des risques de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

SECTION 16 : Autres renseignements

▼ Texte intégral des mentions de danger (H), comme mentionné à la section 3.

H318, Provoque des lésions oculaires graves.

H320, Provoque une irritation oculaire.

H302, Nocif en cas d'ingestion.

H361d, Susceptible de nuire au fœtus.

H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

Abréviations et acronymes

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ETA = Estimation de la toxicité aiguë

FBC = Facteur de bioconcentration

CAS = Chemical Abstracts Service

CERCLA = Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act
EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
EPCRA = Emergency Planning and Community Right-To-Know Act
SGH = Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
HCIS = Hazardous Chemical Information System
CIRC = Centre international de recherche sur le cancer
AITA = Association internationale du transport aérien
IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses
Log P_{ow} = Logarithme du coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires, telle que modifiée par le protocole de 1978. (« Marpol » = pollution marine)
NFPA = National Fire Protection Association
NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health
OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques
OSHA = Occupational Safety and Health Administration
RCRA = Resource Conservation and Recovery Act
RID = Réglementation concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemins de fer
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
SARA = Superfund Amendments and Reauthorization Act
STEL = Limite tolérable pour une exposition de courte durée
STOT-RE = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée
STOT-SE = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique
TSCA = Toxic Substances Control Act (Loi réglementant les substances toxiques)
MPT = Moyenne pondérée dans le temps
ONU = Organisation des Nations Unies
UVCB = Substance de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques (hydrocarbure complexe)
COV = Composé organique volatil

Renseignements additionnels

Conformément au CFR 1910.1200 de l'OSHA, l'évaluation de la classification du mélange est basée sur :

La classification du mélange en ce qui concerne les dangers pour la santé est conforme aux méthodes de calcul données par le HCS (29 CFR 1910.1200).

La classification du mélange repose sur des données d'essai.

Les renseignements qui figurent dans le présent document reposent sur les connaissances actuelles et l'expérience d'Orthene Chemicals Ltd.

Ils ne constituent en aucun cas la propre évaluation des risques sur le lieu de travail par les utilisateurs, comme l'exigent d'autres législations en matière de santé et de sécurité.

Orthene Chemicals Ltd. ne garantit pas, en fournissant ces renseignements, les propriétés ou qualités spécifiques des produits fournis. Il incombe à l'acheteur de déterminer si les marchandises commandées sont adaptées à l'usage auquel elles sont destinées.

Ces renseignements sont fournis sous réserve des conditions de vente d'Orthene Chemicals Limited, et en particulier des conditions 9 et 14.

La fiche de données de sécurité est validée par
Steve Jay

Autre

Une modification (en rapport avec la dernière modification essentielle [premier chiffre de la version de la FDS, voir section 1]) est indiquée par un triangle bleu.

Les renseignements contenus dans la présente fiche de données de sécurité s'appliquent uniquement à ce produit spécifique (mentionné à la section 1) et ne sont pas nécessairement corrects dans le cas d'une utilisation avec d'autres produits, chimiques ou non.

Il est recommandé de remettre cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les renseignements contenus dans la présente fiche de données de sécurité ne peuvent pas faire office de caractéristiques techniques du produit.